

FONCIER
AMÉNAGEMENT



Département de la Sarthe
Commune de Moncé en Belin

"Cours de Lirette"

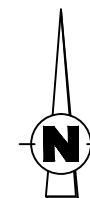


PLAN DE COMPOSITION
Echelle 1/1000

Maître d'Ouvrage : Foncier Aménagement
3, rue René Hatet - Appt n°002
72000 LE MANS
Tél : 02.43.86.64.76
bgbd.amenagement@orange.fr

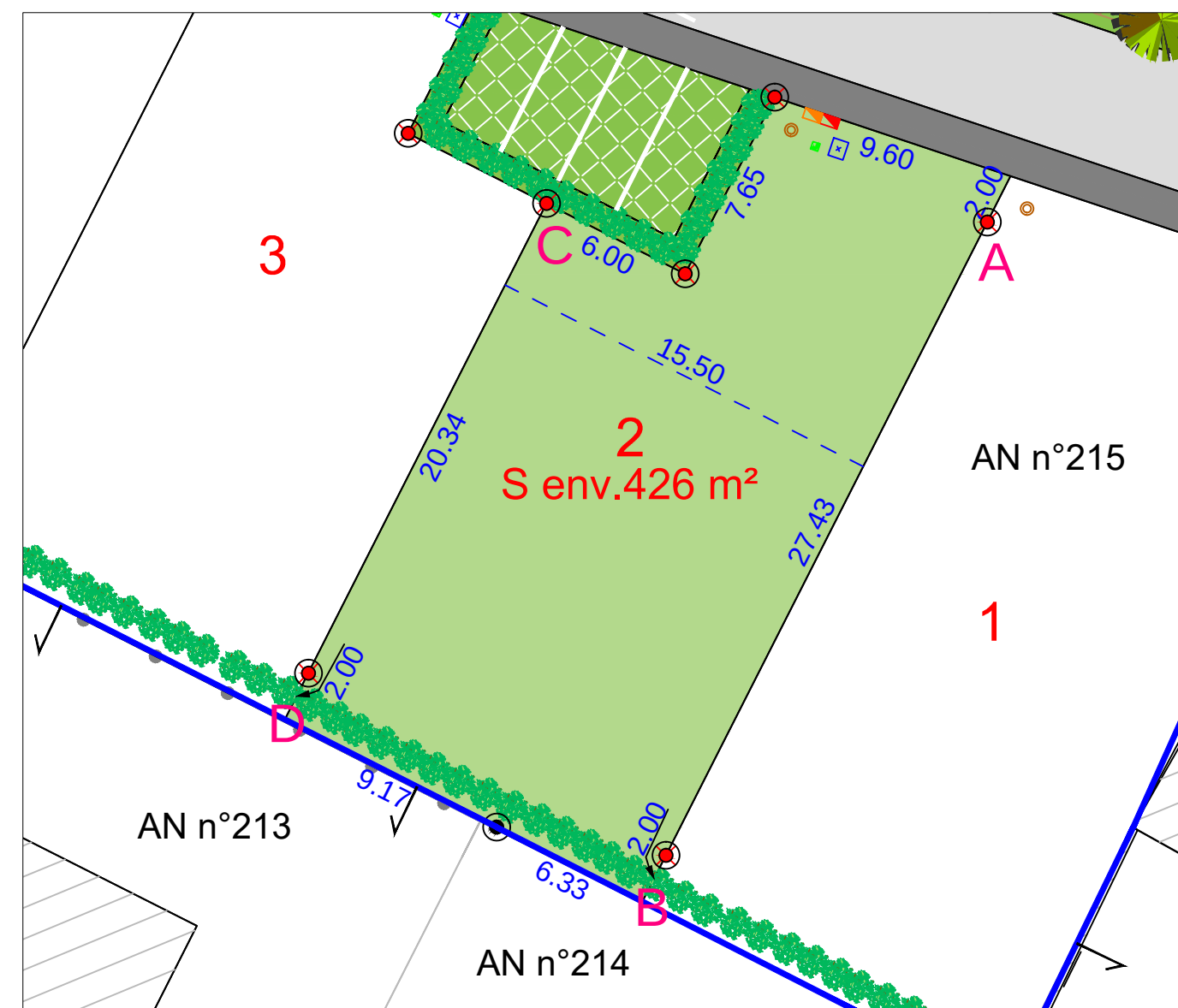
Géomètre-Expert : Cabinet LOISEAU
SELARL de géomètres-Experts
13 bis rue Jean Gremillon
72000 LE MANS
Tél : 02.43.23.38.10 Fax : 02.43.41.42.06

PLAN DE BORNAGE
Lot n°2
Echelle : 1/250



Section AN
Superficie : 426m²
Surface de plancher : 200m²

PLAN PROVISOIRE



	Haie arbustive à la charge de l'aménageur (à conserver à entretenir par l'acquéreur)		Lots		Citerneau
	Limite du lotissement		Espaces verts		Coffret ENEDIS BT
	Cote planimétrique		Parkings (Dalles engazonnées)		Coffret GRDF BT
	Cote planimétrique		Voirie (Finition BBSG 0/10)		Boîte de branchement EU
	Borne OGE plaquette nouvelle		Chemin pour piéton		Regard préfa. 30x30 mutualisée TELECOM+FIBRE
	Borne OGE plaquette ancienne		Borne OGE pierre ancienne		Poteau de clôture

N.B. : La position des branchements et des réseaux est indicative.



Etabli le 09 Mars 2023

Règlement Graphique

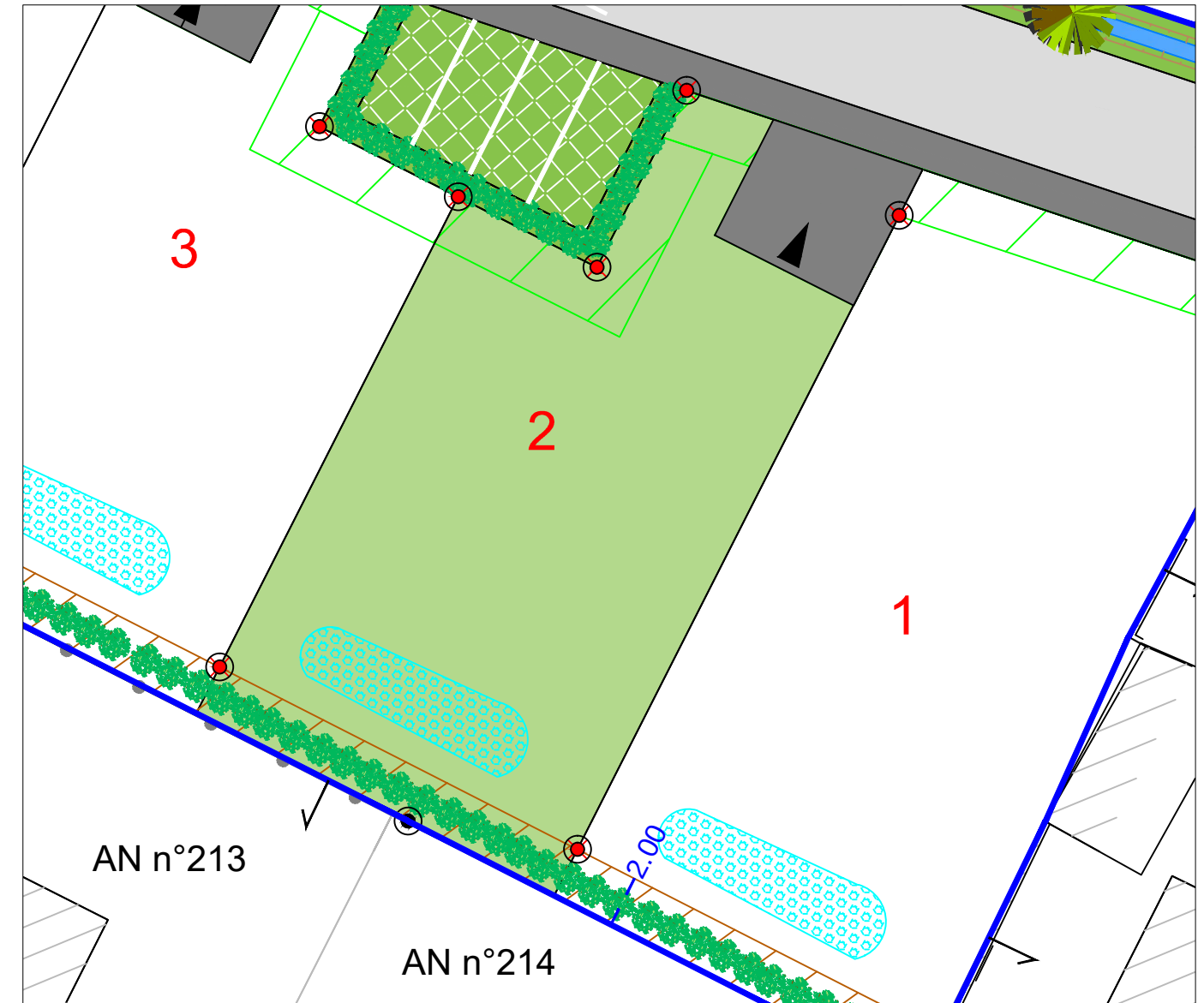
Lot n°2

Echelle : 1/250



NB: Les dispositions sur le règlement graphique se rajoutent aux dispositions du règlement du PLU en vigueur.

PLAN PROVISOIRE



Merlon (2m de large) avec haie arbustive à la charge de l'aménageur
(à conserver et à entretenir par l'acquéreur)



Limite du lotissement



Zone inconstructible sauf pour les clôtures (2m de large)



Accès imposé de dimension 6x5ml à la charge de l'acquéreur



Jardin de pluies (position indicative)

NB: le règlement graphique est issu du PA10 du
Permis d'Aménager réalisé en février 2022 arrêté
n°PA07220022Z0001

Etabli le 09 Mars 2023